



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Aurillac, le 04/10/2022.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### DECLARATION DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

#### Nouvelle plateforme pour instruction des dossiers

A partir du 17 octobre 2022 la plateforme nationale <https://15.manifestationsportive.fr/> prend en charge l'instruction des dossiers d'organisation des manifestations sportives soumises à déclaration ou autorisation délivrée en application du code du sport.

Vous y trouverez un certain nombre de services destinés à accompagner l'organisateur et à simplifier ses démarches administratives.

Ainsi, vous pourrez :

- Cartographier votre itinéraire en ligne et le compléter avec le positionnement des signaleurs, postes de secours, ravitaillement, postes de contrôle...
- Effectuer votre démarche administrative de déclaration ou de demande d'autorisation en ligne.
- Effectuer votre évaluation d'incidences NATURA 2000 en ligne pour les manifestations y étant soumises.

Ce guichet unique permettra aussi de simplifier les démarches des associations pour procéder aux demandes de subventions de l'État.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC